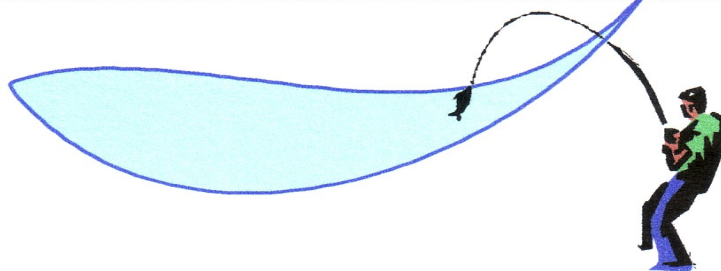


AMICALE DE PÊCHE DE POILLY-LEZ-GIEN



SAISON 2026

CARTES DE PECHE PRIX

- CARTE ANNEE : **55 €**
- CARTE JOURNEE en Période LACHERS TRUITES ... : **10 €**
(Pour les Pêcheurs NON Titulaires de la Carte Année)

- PERIODE LACHERS DE TRUITES du 07 mars au 30 avril
(1 seule canne par pêcheur)

Jours de lâchers : **07 mars - 21 mars - 04 avril - 18 avril** un lâcher supplémentaire comportant de grosses truites carte Journée **10 €** pour tous (y compris pour les titulaires de la carte Année)

Ouverture Brochet -Sandre 01 mai et 02 mai Carte Journée **15 €**
(pour les NON titulaire de la Carte Année) - Fermeture 30 janvier 2027

- CARTE JOURNEE autres Jours **8 €** (pour les NON titulaire de la carte année) .

POINTS DE VENTE

Carte ANNEE - JOURNEE

- (Boulangerie) - 16 Rue de Sully Poilly Lez Gien
- (Armurerie du Champs) - Val Sologne rue de la Bosserie Gien
- Sur place

AMICALE DE PECHE DE POILLY LEZ GIEN



REGLEMENT INTERIEUR **Rivière - Etang**

Pour pêcher dans la rivière il est obligatoire de posséder le Permis de pêche du Loiret .
Le règlement de la Fédération s'applique dans sa totalité . .

Pour pêcher dans l' Etang Communal la carte de L' Amicale de Pêche de Poilly Lez Gien est obligatoire .
Pêche à 3 cannes maxi par pêcheur (sauf conditions particulières)

Les enfants de moins de 12 ans sont autorisés à pêcher sans carte avec **1 seule canne** tenue à la main (sous la responsabilité d' un adulte) .
cette autorisation ne s'applique pas à la Période lâchers de Truites , ni à la pêche du Carnassier (carte Journée ou Année obligatoire) .

Etang Conditions et Règles de Pêche

- Période Lâchers de Truites :

1 seule canne, 6 truites par jour .

Les jours et lendemains de lâchers début de pêche 7 h - amorçage interdit .

Carte à la journée obligatoire pour les Non titulaires de la Carte Année .

Lâcher supplémentaire de Truites . Carte Journée obligatoire pour tous y compris pour les titulaires de la carte Année .

- Carnassiers : Le jour de l'ouverture 7 h . **2 cannes** seulement . **1 seul** carnassier **par jour** .

Tailles minimum (brochet 60 cm - Sandre 50 cm) .

La pêche aux leurres (mort manié compris) est formellement interdite . La pêche se pratique uniquement avec un hameçon simple .

Rappels : Aucun véhicule ne doit stationner sur les bords de l'étang (Parking) - Les chiens doivent être tenus en laisse - Tout pêcheur doit laisser sa place propre , les ordures doivent être déposées dans les poubelles réservées à cet effet .

Les accidents ne sont pas couverts par l' Amicale de Pêche .

BONNE PECHE Le bureau - 06 11 49 21 77 - 06 73 74 66 08